



Association des Parcs et Jardins de Bretagne

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2022

Tout nouvel adhérent doit être présenté par deux membres de l'APJB et agréé par le Conseil d'Administration.
Pour adhérer, prendre contact avec le président de l'APJB ou le délégué de votre département :

<i>Président</i> Geoffroy de Longuemar Tel 06 20 79 62 37 lamoglais@wanadoo.fr	<i>Délégué Côtes d'Armor</i> Harald Capelle Tel 02 96 42 30 02 chateau-de-bogard@wanadoo.fr	<i>Déléguée Finistère</i> Evelline de Calan Tel 06 61 71 32 57 evelline.calan@gmail.com	<i>Déléguée Ille et Vilaine</i> Isabelle de Rohan-Chabot Tel 02 99 98 31 13 isabellederc@gmail.com	<i>Délégué Morbihan</i> Daniel Piquet Tel 02 97 27 03 49 daniel_piquet@yahoo.fr
--	---	---	--	---

Nom du nouvel adhérent :

Membre : ami* associé**
Présenté par : Mr, Mme,
: Mr, Mme,

*Les membres **amis** sont des amateurs de jardins qui souhaitent participer à l'ensemble des activités de l'APJB (voyages, promenades, excursions, conférences, journées techniques, etc.).

Les membres **associés sont des personnes physiques, morales ou des collectivités publiques, propriétaires de Parcs ou Jardins reconnus par l'Association (art. 6 des statuts).

Adresse de correspondance :

Téléphone (s) :

Adresse courriel (bien lisible svp) :@.....

L'adresse de messagerie peut-elle être utilisée pour l'envoi d'informations ? : oui non

Pour recevoir des informations par la poste plutôt que par mail (invitations aux sorties, promenades, voyages, lettres d'information, etc.) : pour ceux qui n'ont pas de mail ou choisissent l'option de recevoir les informations par la poste : ajouter 10 € à la cotisation (participation aux frais d'envoi).

Adresse en Bretagne (si différente de l'adresse de correspondance) :
.....

J'adhère* à l'association en tant que membre **ami associé** (rayer la mention inutile) pour l'année **2022** et règle le montant de la cotisation correspondante (voir ci-dessous)

J'accepte l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre référencé ci-après

Fait à : le : Signature :

Cotisation 2022

Par décision du Conseil d'Administration du 3 décembre 2021, les cotisations pour 2022 sont les suivantes :

Membre ami* :	48 € (cotisation pour une personne seule ou pour un couple)
Membre associé** :	80 € (cotisation pour une personne seule ou pour un couple)
Membre bienfaiteur :	à partir de 150 €
Option courrier postal	+ 10 €

Règlement de préférence par virement (nous vous enverrons un RIB)

ou par chèque à l'ordre de l'APJB à envoyer avec le présent bulletin par courrier au trésorier :

Jean-Christophe de Bouteiller, 19 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris.

* Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Conformément aux obligations du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en nous contactant à l'adresse suivante contact@apjb.org.